



## Registres de procès-verbaux et sceaux de société

Les livres de procès-verbaux et sceaux de société sont généralement tenus par des avocats pour chaque société qu'ils représentent. Les registres de procès-verbaux des sociétés sont généralement conservés dans des classeurs bordeaux ou noirs portant le nom de la société au recto ou au verso.

Les sceaux de société sont des dispositifs d'impression en métal qui ressemblent souvent à ceci :



Si vous trouvez des registres de procès-verbaux et des sceaux de société, veuillez faire ce qui suit :

- Mettez ces classeurs ou sceaux de côté.
- Contactez chaque client pour lui renvoyer le classeur et le sceau. Les coordonnées des clients se trouvent généralement sur la couverture intérieure du classeur. Vous pouvez également trouver les coordonnées des clients dans le logiciel de société du titulaire de permis ou dans sa liste de clients.
- Si vous ne parvenez pas à trouver les coordonnées du client ou si vous ne parvenez pas à entrer en contact avec lui, vous pouvez effectuer une recherche gratuite sur les sociétés afin de vérifier le statut et la propriété de la société. Vous trouverez des renseignements supplémentaires dans les lignes directrices du Barreau sur la gestion de la pratique intitulée « Fermeture d'un cabinet juridique » au : <https://lso.ca/avocats/ressources-et-soutiens-a-la-pratique/lignes-directrices-sur-la-gestion-d-un-cabinet-juridique/fermeture-d-un-cabinet-juridique>. Voir, en particulier, la section sur les biens du client.
- Les registres de procès-verbaux et les sceaux de société visant des sociétés actives doivent être retournés aux clients ou transférés à un nouvel avocat. Pour informer le



**Law Society**  
of Ontario

**Barreau**  
de l'Ontario

Barreau du transfert de dossiers ou de documents de clients, veuillez envoyer un courriel à [PracticeWindUpAssistance@lso.ca](mailto:PracticeWindUpAssistance@lso.ca). Vous pouvez également nous téléphoner au 416 947-3300 (sans frais au 1 800 668-7380) et demander à être transféré au Service du syndic.